

Des informations pour mes parents

Accepter les différences, c'est faire grandir votre enfant.

MOTIVATION DE L'ABSENCE

Avant **9 h 15**, le parent doit signaler l'absence de son enfant ainsi que le motif au secrétariat de l'école **seulement** en signalant le **(450) 461-5903, poste 5**. Nous vous prions de laisser le message sur la boîte vocale, si vous n'obtenez pas réponse.

STATIONNEMENT

Les aires de stationnement sont réservées au personnel de l'école. Aussi, le débarcadère est strictement réservé aux autobus scolaires et aux véhicules d'urgence.

EN AUCUN TEMPS, LES PARENTS NE PEUVENT CIRCULER EN VÉHICULE À CES ENDROITS.

ALLERGIES ALIMENTAIRES

Les allergies alimentaires constituent une problématique que nous considérons avec beaucoup de rigueur étant donné le jeune âge des enfants de l'école. Afin de rendre le milieu le plus sécuritaire possible, il est suggéré d'éviter d'apporter à l'école des aliments contenant des produits allergènes. Par ailleurs, l'enseignante communiquera avec les parents en cas d'allergies ou intolérances dans la classe de votre enfant.

DÎNER

Afin de montrer de bonnes habitudes alimentaires à votre enfant, il est préférable d'éviter d'apporter croustille, chocolat, bonbons et aliments de ce genre à l'école.

TRAITEUR



Nous avons un service de livraison de repas chaud d'un traiteur à notre école pour le dîner de votre enfant. Vous pourrez choisir le menu qui vous convient soit sur papier ou via le site web :

<https://ecoles.lespetitschefssa.com/>

Vous recevrez les informations en début d'année.

COLLATION

Pour donner de bonnes habitudes alimentaires à votre enfant, il est suggéré d'apporter des collations tel que : fruits frais, légumes crus et/ou fromage, compote, yogourt, fruits en coupe.

Afin de mieux gérer ce moment de la journée, nous vous demandons d'envoyer les collations dans un contenant rigide dans le sac d'école (séparément du lunch).

Pour des occasions spéciales, l'enseignante vous avisera de la possibilité d'apporter une collation différente.



ANNIVERSAIRE

L'enseignante souligne à sa façon l'anniversaire des élèves. Par respect pour ceux-ci, les organisations extérieures (célébrations avec clown, ballons, etc.) ne sont pas acceptées à l'école. De plus, nous vous demandons de ne pas apporter de gâteau de fête à cause des allergies et de la logistique à prévoir.

COMMUNICATIONS PARENTS-ÉCOLE

Pour mieux comprendre et soutenir votre enfant dans son développement, il est important de signaler à l'enseignante, dans l'agenda, tous les événements perturbateurs qui pourraient influencer son comportement.

COMMUNIQUÉ AUX PARENTS

Au cours de l'année, nous vous acheminerons par courriel des communications mensuelles, nommées : « **Mémos aux parents** » vous informant de la vie à l'école et des différentes activités qui s'y déroulent. Nous vous invitons à les lire attentivement.

BULLETIN PRÉSCOLAIRE

Pour suivre l'évolution du développement de votre enfant dans ses apprentissages au préscolaire, vous recevrez une première communication vers la mi-octobre. Par la suite, des bulletins seront produits à 3 reprises et ils seront déposés sur le Mozaïk portail parent <https://portailparents.ca/accueil/fr/> au moment opportun. Au courant de l'année scolaire, vous serez aussi invités à des rencontres avec l'enseignant(e) de votre enfant. Si vous désirez lui communiquer de l'information, il est préférable de lui envoyer un courriel ou de laisser une note à l'agenda de votre enfant pour un retour d'appel. Les enseignant(e)s n'ont malheureusement pas de boîtes vocales.

ACTIVITÉS SOCIOCULTURELLES

Le personnel enseignant se fait un devoir de présenter aux élèves un programme complet et varié d'activités socioculturelles et de sorties éducatives venant enrichir les activités de classe. Le montant demandé aux parents pour ce type d'activité est approuvé par le Conseil d'établissement chaque année. Il vous est envoyé à la fin de septembre avec les autres déboursés aux parents (agenda et fais de reprographies).

VISITEURS

Toute personne qui se présente à l'école doit passer par le secrétariat et donner la raison de sa visite. On vous remettra une « passe-Passerelle » pour circuler librement dans l'école.

BÉNÉVOLAT ET PARTICIPATION DES PARENTS

L'école maternelle se veut un lieu de transition entre la maison et l'école. Pour ce faire, nous avons besoin de la présence soutenue des parents dans l'école. Nous vous proposons différentes façons : activités de classe, bénévolat à la bibliothèque, accompagnement lors d'activités à l'école ou de sorties, etc. Nous solliciterons vos disponibilités dès le début de l'année.

FICHE PERSONNELLE DE L'ÉLÈVE EN CAS D'URGENCE

Il est **très important** que vous nous communiquiez dès le début de l'année, un numéro de téléphone en cas d'urgence et que vous nous informiez **de tout changement** effectué en cours d'année (gardienne, numéro au travail, autres répondants). En cas de situation d'urgence à l'école, les élèves seraient accueillis à l'église Très-Saint-Cœur-de-Marie. Une chaîne téléphonique serait alors mise en marche pour vous en informer. Veuillez prendre note que lorsque l'école est fermée

pour tempête de neige ou autre, le service de garde est aussi fermé. Dans une telle situation, les postes de radio et de télévision ainsi que le site web de la CSP diffusent l'information.

DÉPART HÂTIF

Si votre enfant doit quitter l'école plus tôt, **veuillez en informer son enseignante par écrit dans l'agenda**. L'enfant demeure en classe ou au secrétariat jusqu'à votre arrivée. **Ne vous rendez pas au local de classe**, votre enfant viendra vous rejoindre au secrétariat.

SURVEILLANCE

Si vous venez reconduire votre enfant à l'école, **vous devez vous rendre à l'intérieur à l'entrée principale et respecter les heures de surveillance suivantes : pas avant 9 h 20 le matin et 13 h en après-midi**. Même si certains groupes du SDG sont dans la cour, les enfants qui n'y sont pas inscrits doivent attendre à l'extérieur de la cour en présence d'un parent. En cas de pluie, la consigne demeure la même.

RESTRICTIONS

Assurez-vous que votre enfant n'apporte pas des objets de valeur ou de l'argent à l'école. **Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.**

IDENTIFICATION DES EFFETS PERSONNELS

Nous demandons que **tous les vêtements et articles scolaires** (manteau, chapeau, casquette, gants, mitaines, bottes, boîte à lunch et articles scolaires) soient identifiés. **Ne pas oublier de le faire à chaque changement de saison**. À la fin de chaque étape, tous les effets personnels perdus non identifiés sont remis au centre de bénévolat de Chambly.

TENUE VESTIMENTAIRE

Pour le cours d'éducation physique et de motricité, votre enfant doit porter un chandail à manches courtes et un pantalon confortable [style - sport-jogging (pas de jeans)]. Les espadrilles à semelles antidérapantes qui ne laissent pas de trace sont aussi obligatoires. Par mesure de sécurité, tous les cheveux longs doivent être



attachés. L'enfant ne se change pas pour les cours d'éducation physique. Les bijoux (bracelet, montre, grosses boucles d'oreilles) ne sont pas permis au gymnase.

Pour la période hivernale, il est interdit de porter le foulard, seul le cache-cou est accepté.

Pour la période estivale, seulement les souliers fermés ou les sandales de sport sont acceptés. Les sandales de type « Gougoune et Crocs » sont interdites, car elles n'offrent pas de support à la cheville.

La crème solaire devra être appliquée à la maison avant l'arrivée à l'école. Celle envoyée à l'école doit être liquide et non en vaporisateur.



SAC À DOS

Le sac devra être suffisamment grand (plus en hauteur qu'en largeur) pour transporter : bricolage, duo-tang, collation, bulletin et courrier. **Afin de ne pas alourdir inutilement le poids du sac à dos, il n'est pas recommandé d'y ranger la boîte à lunch.**

JOURNÉE DE PLUIE

Les jours de pluie, les enfants doivent porter des bottes et un imperméable. Par mesure de sécurité, **le parapluie est interdit.**

MÉDICAMENT À L'ÉCOLE

Distribuer ou administrer des médicaments à l'école demeure une mesure exceptionnelle. Si votre enfant est dans l'obligation de prendre un médicament (prescrit par une autorité médicale) à l'école, nous vous demanderons de remplir un [formulaire d'autorisation](#) et de nous le retourner dans les plus brefs délais. Le médicament doit être remis à l'enseignante (ou responsable du Service de garde) dans son contenant d'origine. Si le médicament est sous forme liquide, inclure une seringue afin que nous puissions donner la dose exacte que l'enfant doit prendre.

MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse. Si tel est le cas, en aviser l'école (voir liste des maladies à signaler sur la page suivante). L'infirmière du

CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements en plus de répondre à vos questions.

- ▶ Conjonctivite
- ▶ Gale
- ▶ Impétigo
- ▶ Pédiculose (poux)
- ▶ Scarlatine ou pharyngite à streptocoque du groupe A ;
- ▶ Teigne de la tête ou du corps
- ▶ Coqueluche
- ▶ Gastro-entérite
- ▶ Oreillons
- ▶ Rougeole
- ▶ Érythème infectieux (5^e maladie)
- ▶ Hépatite A
- ▶ Oxyurose
- ▶ Rubéole
- ▶ Varicelle (picote)

L'enfant malade doit rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit apte à retourner à l'école. Toute blessure ou maladie survenues à la maison soit être soignée à domicile.

BLESSURES ET ACCIDENTS

Les blessures légères sont soignées à l'école. Dans les cas plus graves, nous communiquons avec les parents.

VOLS, BRIS, VANDALISME, PERTE D'EFFETS SCOLAIRES

Si un élève est reconnu responsable de l'un ou l'autre de ces actes, lui ou ses parents devront en assumer les frais. Nous comptons évidemment sur votre collaboration habituelle.

PUBLICITÉ, AFFICHAGE, SOLLICITATION

Le Conseil d'établissement **refuse** toute publicité qui ne se rapporte pas directement à la vie scolaire. La direction d'école **refuse** toute sollicitation auprès du personnel.

PARC-ÉCOLE

Seuls les enfants fréquentant l'école ont accès au parc-école entre 7 h et 18 h. Les parents et les visiteurs doivent circuler aux endroits prévus.

J'ai pris connaissance de la section « informations » pour les parents (pages 17 à 23).

Signature d'un parent

AVEZ-VOUS BESOIN D'AIDE ?

CLSC RICHELIEU

(450) 658-7563

PREMIÈRE RESSOURCE (AIDE AUX PARENTS)

(514) 525-2573

But : Venir en aide aux parents qui en ont besoin.

Service gratuit et confidentiel

du lundi au vendredi de 9 h à 16 h

les mercredis et jeudis de 18 h 30 à 21 h

de septembre à juin.

LA LIGNE PARENT

(514) 288-5555

ouvert 24 heures/jour, 7 jours/semaine toute l'année

RÉFÉRENCES UTILES

Téléphone : Commission scolaire des Patriotes (450) 441-2919

http : www.csp.qc.ca

<http://delapasserelle.csp.qc.ca/>

MEESR : programme de formation du préscolaire

http : [//www.mels.gouv.qc.ca/](http://www.mels.gouv.qc.ca/)

Transport Autobus Chambly (450) 658-0202

PRÊT DE LIVRE DE NOTRE BIBLIOTHÈQUE

Chers parents,

Dans le courant de l'année, nous offrirons aux enfants de l'école, la possibilité d'apporter un livre de l'école à la maison. Ce prêt est accordé dans le but de donner à votre enfant le goût de la lecture ainsi que de le responsabiliser face à du matériel emprunté. Nous vous suggérons de prendre un temps de détente pour lire ce livre avec votre enfant.

Il va de soi qu'un livre perdu ou trop abimé devra être remplacé. **Il est important de ne pas réparer un livre par soi-même.** SVP, mentionnez la page brisée à l'enseignante à l'agenda ou apposez une petite note-signet à la page concernée.

Bonne et agréable lecture !

J'ai pris connaissance de l'information : _____
(signature d'un parent)

DATE	TITRE DU LIVRE	RETOUR	INITIALES PARENTS

SERVICES PROFESSIONNELS AUX ÉLÈVES

Pour aider les élèves dans leur démarche d'apprentissage, l'école met à leur disposition les services de professionnels suivants :

L'orthophoniste : elle procède au dépistage en début d'année puis elle travaille auprès des élèves qui éprouvent le plus de difficulté sur le plan du langage.

Le (la) psychologue : il (elle) intervient auprès des élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et/ou d'apprentissage.

L'hygiéniste dentaire : elle établit un programme préventif face aux besoins dentaires. Un dépistage sera effectué dès le début d'année.

L'orthopédagogue : il (elle) fait de la prévention auprès des élèves qui pourraient présenter des difficultés d'apprentissage.

Le (la) psychoéducateur (trice) : il (elle) offre un soutien à l'enseignante qui intègre des élèves en difficulté d'adaptation ou de comportement.

L'infirmière : dans un esprit de prévention, elle demeure disponible au personnel de l'école et aux parents pour donner des informations sur toute question concernant la santé des élèves.

Mesure d'accueil et de soutien linguistique : le MEES alloue des budgets aux écoles pour offrir des mesures de soutien en français aux élèves allophones.

Tous les professionnels travaillent en étroite collaboration avec les parents et les autres membres du personnel de l'école.

PERSONNEL DE L'ÉCOLE

Thème de cette année : Les animaux du monde

<u># Gr.</u>	<u>Nom de l'enseignant(e)</u>	<u>Animaux</u>
001	Marie-Claude Petit	Hippopotame
002	Myriam Lefebvre	Béluga
003	Isabelle Demers	Chien de mer
004	Mélanie Papineau	Rhinocéros
005	Brigitte Campbell	Kangourou
006	Annie Lamontagne	Hibou
007		Éléphant
008	Marie-Pierre Baril	Panda
009	Édith Robitaille	Tatou
010	Christiane Bourbeau	Renard
011	Stéphanie Thérout	Koala
012	Marie Levasseur	Tigre
013	Caroline Beauregard	Girafe
014	Lucie Bolduc	Hérisson
015	Anik Gauthier	Loup
016	Julie Rajotte	Paon
017	Émilie Camiré	Singe
970	Isabelle Meunier	Lion (classe spécialisée)
	Marie-Eve Girouard (TES)	
971	Isabelle Leroux	Lapin (classe spécialisée)
	Nathalie Taupier (TES)	

Direction :

Isabelle Gravel

Éducation physique :

Musique :

Jonathan Beaumont

Orthopédagogue :

Johane Thériault

Orthophonistes :

Joanie Bouchard et Eve-Marie Lanouette

Préposées aux élèves handicapés :

Carole Lessard et Ariane Denommée

Psychoéducatrices :

Sophie Morin et Cynthia Guilmette

Psychologue :

Mpungi Mafalanka

Secrétaire d'école :

Sonia Gagnon

Technicienne en service de garde :

Nathalie Lefebvre

Techniciennes en éducation spécialisée :

Renelle Dubé et